



contester mise en demeure par huissier en courrier simple

Par **lauranne0912**, le **31/10/2011** à **10:51**

Bonjour,

Voila ma situation :

J'ai mis en vente mon appartement sur un site d'annonces gratuites.

Un diagnostiqueur immobilier m'a contacté (démarchage téléphonique) pour me faire ma DPE. Un rendez-vous a été évoqué mais je lui ai demandé de me rappeler la veille pour le confirmer. Chose qui n'a pas été faite.

Le diagnostiqueur s'est donc déplacé ce jour là, mais je n'étais pas à mon domicile. De plus, j'avais fait faire ma DPE par un autre diagnostiqueur entre temps.

4 mois plus tard, je reçois un courrier d'un huissier de justice avec une mise en demeure de payer la somme de 60euros correspondante aux frais de déplacements engendrés par le diagnostiqueur.

Je réponds par mail à ce courrier en leur indiquant que je conteste et que je ne paierai pas cette somme puisqu'aucun rendez-vous n'a été pris.

Un mois plus tard, relance de l'huissier, comme quoi ils "mettent en place la demande judiciaire : il est demandé au tribunal votre condamnation en paiement des interets et dommages et interets"... la facture est passée de 60 à 197 euros (frais de jugement à venir!). Pour information, ces courriers m'arrivent par courrier simple sans AR.

A votre avis, quelle réaction dois-je adopter? laisser couler? répondre à l'huissier? Qu'est ce que je risque vraiment?

Merci par avance!

Par **Assistant juridique**, le **09/05/2012** à **11:11**

Pour connaître les conditions de validité d'une lettre de mise en demeure :

http://www.assistant-juridique.fr/validite_mise_en_demeure.jsp

Pour savoir comment réagir quand on reçoit une lettre de mise en delmeure

:http://www.assistant-juridique.fr/reagir_mise_en_demeure.jsp

Pour déterminer les possibles effets juridiques de la lettre de mise en demeure que vous avez reçue :http://www.assistant-juridique.fr/effets_mise_en_demeure.jsp